

**EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD**

## **FORÊTS HYRCANIENNES**

**AZERBAÏDJAN / IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**



## CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

### FORÊTS HYRCANIENNES (AZERBAÏDJAN / IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')) – ID N° 1584bis

**RECOMMANDATION DE L'UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL :** Approuver l'inscription, en tant qu'extension, de deux des cinq éléments composants proposés au titre du critère naturel (ix) : Dangyaband et vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan).

#### Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Certains des éléments composants du bien proposé remplissent les critères du patrimoine mondial mais plusieurs autres ne les remplissent pas.

Paragraphe 78 : Certains des éléments composants du bien proposé remplissent les conditions d'intégrité, de protection et de gestion mais plusieurs autres ne les remplissent pas.

**Contexte :** En 2005, la République d'Azerbaïdjan (ci-après dénommée « Azerbaïdjan ») a proposé tout le territoire du Parc national d'Hirkan (21 435 ha ; pas de zone tampon) pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial au titre des quatre critères naturels, sous le nom de « Forêts hyrcaniennes d'Azerbaïdjan ». Le Comité du patrimoine mondial a différé cette proposition « afin de permettre à l'État partie d'envisager de présenter une nouvelle proposition d'inscription dans le cadre d'un bien en série transnational avec d'autres régions de forêts hyrcaniennes d'Iran » (Décision 30 COM 8B.24).

En 2019, le Comité a inscrit les « Forêts hyrcaniennes (République islamique d'Iran) – ci-après dénommée « Iran ») en tant que bien en série formé de 15 éléments, selon le critère (ix). La Décision 43 COM 8B.4 prenait « note du potentiel du bien proposé à remplir le critère (x) » et le Comité recommandait à l'État partie « d'entreprendre d'importants travaux supplémentaires pour compléter les inventaires d'espèces et confirmer la composition des espèces et l'état de conservation des populations dans chacun des éléments, et d'envisager de soumettre une nouvelle proposition d'inscription pour le bien si d'autres études confirment que les valeurs pertinentes sont suffisantes pour remplir le critère (x) ». La Décision 43 COM 8B.4 encourageait aussi les deux États parties concernés « à envisager des possibilités d'autres extensions en série et transfrontalières du bien pour inclure d'autres régions d'Azerbaïdjan d'importance internationale pour la conservation de la nature... ». L'attention du Comité est également attirée sur les évaluations précédentes de l'UICN, en 2006 et 2017 (WHC-06/30.COM/INF.8B2 ; WHC-19/43.COM/INF.8B2) qui contiennent des analyses pertinentes.

## 1. DOCUMENTATION

**a) Date de réception de la proposition par l'UICN :**  
février 2021

**b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par les États parties :**  
Après la première réunion du Panel du patrimoine mondial de l'UICN, un rapport de situation a été envoyé à l'État partie, le 17 décembre 2021. La lettre faisait le point sur le processus d'évaluation et demandait des informations complémentaires sur les inventaires d'espèces, la composition des espèces et l'état de conservation des populations; les engagements des États parties en matière de gestion transnationale, de droits et de consentement préalable, libre et en connaissance de cause des communautés résidant dans la région proposée ; une carte des éléments composants par rapport aux limites du Parc national d'Hirkan ; et enfin, si et de quelle manière, les deux éléments composants qui se trouvent en Iran remplissent les exigences du critère (ix) compte tenu de

l'échelle des récents changements qui ont des répercussions sur l'intégrité. L'information complémentaire a été communiquée par les États parties le 28 février 2022.

**c) Littérature consultée :** Dans le cadre de ses évaluations précédentes, l'UICN a consulté de très nombreux documents de référence pertinents sur la biologie, l'écologie, la protection et la gestion, ainsi que les valeurs comparatives du bien existant. Des listes de références complètes ont été compilées dans les évaluations précédentes qui sont disponibles selon références ci-dessus. Autres références consultées : Breitenmoser, U., Askerov, E., Soofi, M., Breitenmoser-Würsten, C., Heidelberg, A., Karen, M. and N. Zazanashvili (2017). Short Communication: Transboundary leopard conservation in the Lesser Caucasus and the Alborz Range. *Cat News*, 65, ISSN 1027-2992; Critical Ecosystem Partnership Fund (2003). *Caucasus Biodiversity Hotspot. Ecosystem Profile*; Ghomi, A., et al. (2020). Prioritizing of the Hyrcanian Proposed Sites for Inscription on the

UNESCO's World Heritage List by use of Decision Making Methods. *Ecology of Iranian Forest* 8, 16, pp.90-102; Maharramova, E., Safarov, H., Kozlowski, G., Borsch, T., L. Muller (2015). Analysis of nuclear microsatellites reveals limited differentiation between Colchic and Hyrcanian populations of the wind-pollinated relic tree *Zelkova carpinifolia* (Ulmaceae). *American Journal of Botany* 102, pp.119-128; Nakhutsrishvili, G., Zazanashvili, N., Batsatsashvili, K., C. Mancheno (2015). Colchic and Hyrcanian forests of the Caucasus: Similarities, differences and conservation status. *Flora Mediterranea*. 25, pp.185-192. 10.7320/FIMedit25SI.185; Noroozi, J., et al. (2019). Hotspots of vascular plant endemism in a global biodiversity hotspot in Southwest Asia suffer from significant conservation gaps. *Biological Conservation* 237, pp. 299-307, 10.1016/j.biocon.2019.07.005; Ramezani, E., Mrotzek, A., Mohadjer, M.R.M., Kakroodi, A.A., Kroonenberg, S.B. and H. Joosten (2016). Between the mountains and the sea: Late Holocene Caspian Sea level fluctuations and vegetation history of the lowland forests of northern Iran. *Quaternary International* 408, pp.52-64, <https://doi.org/10.1016/j.quaint.2015.12.041>; Soofi, M., et al (2018). Livestock grazing in protected areas and its effects on large mammals in the Hyrcanian forest, Iran, *Biological Conservation*, 217, pp. 377-382, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2017.11.020>; Song, Y. et al.-. (2020). Phylogeny, species delimitation and biogeography of the relict tree genus *Pterocarya* (Juglandaceae). *Plants* 9, 1524; Song, Y.-G., et al. (2021). Past, present and future suitable areas for the relict tree *Pterocarya fraxinifolia* (Juglandaceae): integrating fossil records, niche modelling, and phylogeography for conservation. *European Journal of Forest Research* 140, pp. 1323-1339; Yousefzadeh, H., et al. (2021). Genetic diversity and structure of rear edge populations of *Sorbus aucuparia* (Rosaceae) in the Hyrcanian Forest. *Plants* 10, 1471.

**d) Consultations:** 9 études théoriques reçues pour l'évaluation des « Forêts hyrcaniennes » (Iran), en 2019 et 8 autres études théoriques reçues pour la présente extension proposée. La mission a rencontré de nombreuses parties prenantes, y compris, en Azerbaïdjan, des représentants du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, du Parc national d'Hirkan, des districts d'Astara et de Lenkoran, des villages de Zangulash et d'Istisuchay, et du WWF Azerbaïdjan; et, en Iran, des représentants du Ministère du patrimoine culturel, du tourisme et de l'artisanat, du Département de l'environnement, et de l'Organisation de gestion des forêts, des bassins versants et des parcours, du gouvernement de la province d'Azerbaïdjan oriental et des résidents locaux des villages de Kerengan et Keranlu.

**e) Visite du site :** Oliver Avramoski et Jan Woollhead, 25 au 30 octobre 2021

**f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport :** avril 2022

## 2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé se trouve dans l'écorégion des forêts mixtes hyrcaniennes de la Caspienne (ci-après dénommée Région hyrcanienne), qui s'étend sur près de 1000 km le long de la côte méridionale de la mer Caspienne. Cette écorégion appartient au complexe d'écorégions caucasienne-anatolienne-hyrcanienne, considérées comme importantes au plan mondial au sein des écorégions prioritaires Global 200 du WWF. Les forêts hyrcaniennes forment un arc forestier vert séparé du Caucase à l'ouest et des zones semi-désertiques à l'est : un massif forestier unique qui s'étend du sud-est de l'Azerbaïdjan en direction de l'est jusqu'à la province du Golestan, en Iran. La Région hyrcanienne comprend aussi des parcours non boisés, au-dessus de la ligne des arbres, ainsi que des zones de basse altitude autrefois couvertes de forêts. Les étroites plaines côtières, le long de la mer Caspienne, sont très dégradées et presque entièrement converties à l'agriculture ; toutefois, en haute altitude, sur les pentes des monts Talych et Elbourz, les écosystèmes forestiers ont, à ce jour, été préservés.

Une description du bien déjà inscrit selon le critère (ix) figure ici parce que le dossier de la proposition demande à la fois une extension en superficie du bien en série et une nouvelle proposition d'inscription sur la base du critère (x). Le bien actuellement inscrit est un bien en série comprenant 15 éléments (voir tableau 1), situés dans toute la Région hyrcanienne, du nord-ouest à l'est de l'Iran et couvrant deux écotones principaux, de l'est à l'ouest, et des basses altitudes jusqu'aux prairies subalpines. Les éléments composants ont été choisis de façon méticuleuse et représentent des exemples des différentes étapes et caractéristiques des écosystèmes de forêts hyrcaniennes. Un des éléments composants (Khoshk-e-Daran, n° 12) se trouve sur la plaine côtière et comprend un écosystème de forêts de plaine unique (forêts marécageuses). Tous les autres éléments composants se trouvent en plus haute altitude, jusqu'à la ligne des arbres et comprennent parfois, sur leurs marges, des écosystèmes subalpins et alpins. Le terrain d'une partie considérable du site est abrupt et inaccessible et 92 % du bien proposé est décrit comme vallonné ou montagneux.

N°	Élément composant	Superficie de l'élément composant (ha)	Superficie de la zone tampon (ha)
République islamique d'Iran			
1	Golestan (nord)	17 873	64 301
2	Golestan (sud)	10 658	
3	Abr (est)	6 673	23 323
4	Abr (ouest)	10 991	
5	Jahan Nama	11 340	26 863
6	Boola	17 516	12 344
7	Alimestan	394	846
8	Vaz (est)	2 218	3 720
9	Vaz (ouest)	4 692	
10	Kojoor	14 892	9 629
11	ChaharBagh	6 886	2 664
12	Khosk-e-Daran	215	39
13	Siahroud-e-Roudbar	11 197	15 897
14	Gasht Roudkhan	10 541	16 015
15	Lisar	3 398	1 487
<b>Superficie totale (ha)</b>		<b>129 485</b>	<b>177 129</b>

**Tableau 1** : Superficie des éléments composants et des zones tampons du bien inscrit

L'extension en série proposée du bien du patrimoine mondial des Forêts hyrcaniennes (Iran) comprend deux éléments additionnels en Iran pour une superficie de 7122 ha, englobés dans une zone tampon conjointe de 55 725 ha. Elle comprend aussi trois nouveaux éléments composants en Azerbaïdjan dont la superficie totale est de 24 588 ha, couvrant partiellement les « Forêts hyrcaniennes d'Azerbaïdjan » proposées pour la première fois en 2006. Une zone tampon conjointe de 61 632 ha englobe les trois éléments composants proposés (voir tableau 2). La superficie totale du Parc national d'Hirkan a presque doublé depuis la proposition de 2005 pour couvrir aujourd'hui 40 358 ha (en 2008).

N°	Élément composant	Zone centrale (ha)	Zone tampon (ha)
République d'Azerbaïdjan			
01	Dangyaband	2 703	61 632
02	Khanbular	9 068	
03	Vallée d'Istisuchay	12 817	
République islamique d'Iran			
04	Dizmar ouest	4 706	55 725
05	Dizmar est	2 416	
<b>Superficie totale (ha)</b>		<b>31 710</b>	<b>117 357</b>

**Tableau 2** : Superficie des éléments composants et des zones tampons du bien proposé

Appartenant à ladite géoflore arcto-tertiaire, de vastes forêts mixtes et décidues couvraient autrefois une bonne partie de l'hémisphère Nord. Suite à un changement climatique historique ayant entraîné une

glaciation généralisée, ces forêts ont été limitées à des refuges en Amérique du Nord, Eurasie occidentale et Asie de l'Est. Un nombre incalculable d'espèces se sont éteintes mais d'autres ont survécu en tant que reliques. Au cours des périodes interglaciaires plus chaudes, les forêts ont recommencé à s'étendre. À l'échelon mondial, il est extrêmement rare que l'évolution d'une région forestière décidue tempérée soit restée ininterrompue durant une si longue période de temps et se poursuive à une telle échelle et avec un tel caractère naturel. Les forêts ont pu en conséquence se diversifier en une gamme exceptionnelle de types forestiers, le long d'un gradient allant du niveau de la mer jusqu'à la ligne des arbres, à environ 2500 à 2800 m au-dessus du niveau de la mer, ainsi que d'un gradient d'humidité décroissante, le long des berges sud-ouest et sud de la mer Caspienne, du nord-ouest à l'est. L'extension proposée couvrirait l'extrême nord-ouest afin de compléter le gradient ouest-est.

Le bien (inscrit et proposé) abrite des forêts de feuillus reliques arcto-tertiaires qui, il y a 25 à 50 millions d'années, couvraient la majeure partie de la zone tempérée septentrionale. Ces immenses forêts ont reculé durant les glaciations du Quaternaire puis se sont à nouveau étendues hors de leur refuge lorsque le climat s'est radouci. Le bien est considéré comme une des origines des forêts de feuillus européennes et, compte tenu de son isolement, il abrite de nombreuses espèces reliques, en danger, endémiques régionales et locales de la flore, ce qui confère au site et à l'ensemble de la Région hyrcanienne d'importantes caractéristiques naturelles et de très hautes valeurs écologiques.

Avec plus de 3200 espèces de plantes vasculaires décrites, la biodiversité floristique de la Région hyrcanienne est remarquable au niveau mondial. Témoin de l'importance exceptionnelle de cette région pour la protection de la biodiversité, environ 44 % des espèces de plantes vasculaires connues en Iran se trouvent dans la Région hyrcanienne qui ne correspond pourtant qu'à 7 % du territoire de l'Iran. Environ 280 taxons sont endémiques ou sous-endémiques de la Région hyrcanienne et environ 500 espèces de plantes sont endémiques d'Iran. Au total, 80 espèces d'arbres indigènes ont été décrites ici. La plupart des caractéristiques écologiques de cette écorégion sont représentées dans le bien proposé.

Compte tenu de l'étendue des écosystèmes forestiers, les populations de nombreux oiseaux et mammifères des forêts de la Région hyrcanienne ont une taille significative aux échelons national, régional et mondial. À ce jour, 58 espèces de mammifères et 180 espèces d'oiseaux typiques des forêts tempérées de feuillus ont été recensées dans la Région hyrcanienne. La panthère de Perse (*Panthera pardus saxicolor*, EN) et la chèvre sauvage (*Capra aegagrus*, VU) sont les mammifères les plus emblématiques et les plus menacés figurant sur la Liste rouge de l'UICN. Les oiseaux tels que l'aigle des steppes (*Aquila nipalensis*, EN), la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*, VU), l'aigle impérial (*Aquila heliaca*, VU), le rolhier d'Europe (*Coracias garrulus*, LC) et le gobemouche à demi-collier (*Ficedula semitorquata*, NT) sont parmi les nombreuses espèces inscrites sur la

Liste rouge de l'UICN, de même que la mésange d'Iran (*Poecile hyrcanus* LC) presque endémique, qui ont été observées dans la région.

### 3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

L'évaluation de l'UICN réalisée lors de l'inscription d'origine du bien contient une analyse comparative (voir document WHC-19/43.COM/INF.8B2), qui reste pertinente. L'analyse qui suit ne concerne que les éléments composants de cette extension proposée.

Les forêts tempérées sont une catégorie sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial pour la simple raison qu'elles ont souffert de manière disproportionnée du déboisement et de la dégradation. Du fait de leur isolement particulier, blotties entre la mer Caspienne, de hautes montagnes et des terres arides non boisées, les forêts hyrcaniennes se distinguent parmi les vestiges significatifs et relativement peu nombreux de forêts décidues némorales. Du point de vue de l'âge même et de la durée des processus d'évolution, les forêts hyrcaniennes ne peuvent être comparées qu'aux forêts de la Colchide, en Géorgie, qui ont été inscrites en 2021 sous le nom de « Forêts pluviales et zones humides de Colchide » (Décision 44 COM 8B.8). Toutefois, ce dernier bien est très différent dans la composition et la structure de ses espèces. Dans la section qui suit, les nouveaux éléments proposés sont examinés en fonction de leur contribution potentielle au bien existant, inscrit selon le critère (ix).

#### Dangyaband, Khanbulan et vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan)

Beaucoup d'habitats, de paysages et d'espèces semblables sont présents dans le bien du patrimoine mondial inscrit du Caucase de l'Ouest (Fédération de Russie) et le Parc national d'Hirkan, mais le Caucase de l'Ouest est plus vaste. Les éléments composants du bien proposé ne sont pas habituellement considérés comme faisant partie de la chaîne de montagnes du Caucase mais plutôt des monts Talych qui ne présentent pas la ceinture montagneuse élevée du Caucase. Les deux biens sont couverts par des forêts décidues caractérisées par des forêts de chênes et de charmes et la composition des espèces sauvages y est semblable, même si le bien du Caucase de l'Ouest accueille aussi une population introduite de bisons d'Europe. Par comparaison avec le Caucase de l'Ouest, l'importance des éléments composants proposés repose sur la particularité des forêts hyrcaniennes qui sont des forêts némorales, c'est-à-dire des forêts de feuillus décidues tempérées et en cela, différentes des forêts de feuillus décidues mésophytes typiques. La nature unique de ces forêts vient de leur état d'éléments arcto-tertiaires fournissant une couverture forestière continue depuis le tertiaire supérieur (époque du pliocène) et, partant, d'importants refuges aux zones boisées naturelles d'origine tertiaire. Les éléments composants proposés sont représentatifs des forêts

hyrcaniennes reliques que l'on trouve dans le Caucase de l'Ouest.

En conséquence, l'UICN considère que les éléments composants proposés, Dangyaband, Khanbulan et la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan), prolongent et complètent la justification qui sous-tend la sélection des éléments composants fondée sur la diversité des types forestiers, déjà proposée dans le dossier de 2019.

#### Dizmar est et Dizmar ouest (Iran)

L'analyse comparative mondiale ne tient pas compte de l'Aire protégée voisine d'Arasbaran, qui figure sur la Liste indicative de la République islamique d'Iran, selon les critères (vii), (viii), (ix) et (x). Ce site a été évalué par l'UICN en 2018 et son examen différé par le Comité (Décision 42 COM 8B.7). Le dossier de la proposition d'inscription d'Arasbaran établissait une séparation claire entre Arasbaran et la Région hyrcanienne. C'est aussi le cas dans la littérature contemporaine qui situe la répartition géographique des forêts hyrcaniennes au sein du bassin versant de la mer Caspienne à laquelle elles sont exposées, couvrant le gradient du littoral jusqu'à la limite supérieure de la ligne des arbres. En outre, il semble que certains éléments hyrcaniens caractéristiques tels que *Parrotia persica*, *Albizia julibrissin*, *Quercus castaneifolia*, *Tilia hyrcana*, *Pyrus mazandarunica*, et de nombreux éléments forestiers hyrcano-euxiniens, comme *Zelkova carpinifolia*, *Pterocarya fraxinifolia*, et *Fagus orientalis* soient absents des forêts incluses dans les éléments proposés de Dizmar est et Dizmar ouest.

En conséquence, l'UICN considère que les éléments composants de Dizmar est et Dizmar ouest ne semblent pas contribuer à la série du bien des Forêts hyrcaniennes existant.

Concernant le critère (x), l'évaluation de l'UICN, en 2019, de la proposition d'inscription des Forêts hyrcaniennes, soumise par l'Iran, indiquait que les 15 éléments composants comprennent des zones d'habitats refuges irremplaçables d'éléments forestiers arcto-tertiaires en Eurasie occidentale qui sont essentielles pour la conservation *in situ* d'un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux reliques et endémiques d'importance scientifique et écologique inestimable. Toutefois, la présence réelle de ces espèces dans les 15 éléments composants n'a pas été confirmée et devrait, dans plusieurs cas, être éclaircie par l'État partie. L'UICN note que le bien avait le potentiel de remplir le critère (x) mais que plus de détails étaient requis sur les espèces présentes dans chaque élément composant pour mieux comprendre la justification de l'inscription des 15 éléments composants selon ce critère. L'UICN remarque que d'importantes valeurs de la biodiversité ont été signalées pour tous les nouveaux éléments composants proposés, notamment la présence de la panthère de Perse (*Panthera pardus saxicolor*, VU) ; toutefois, la proposition d'extension actuelle cherche à proposer l'inscription du bien existant et des nouveaux éléments composants au titre du critère (x) mais, ni le dossier de la proposition, ni l'information complémentaire fournie par les États parties ne

contiennent de détails supplémentaires pouvant spécifiquement renforcer la justification du critère (x) pour le bien proposé dans son ensemble. Les États parties ont reconnu que l'information pour le critère (x) reste limitée à ce jour, convenant que d'autres travaux de recherche et de documentation sont encore nécessaires. Les États parties ont également déclaré, dans l'information complémentaire, qu'ils sont prêts à accepter l'examen du critère (x) à une étape ultérieure lorsque des éléments de preuve plus concluants seront disponibles.

En conclusion, l'UICN réitère que le bien proposé a encore le potentiel de remplir le critère (x), mais qu'il reste nécessaire de préciser quelles espèces sont présentes dans quels éléments composants du bien proposé. L'UICN considère que les éléments composants proposés de Dangyaband, Khanbulan et la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan) ajoutent des attributs qui complètent le bien en série existant, représentant le secteur le plus septentrional des forêts hyrcaniennes.

## 4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

### 4.1. Protection

#### Dangyaband et vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan)

Les éléments composants proposés de Dangyaband et de la vallée d'Istisuchay en Azerbaïdjan se trouvent dans les limites du Parc national d'Hirkan (Catégorie II de l'UICN) appartenant à l'État et sont régis par un régime de protection stricte. À quelques exceptions près, l'accès aux éléments composants proposés est interdit au public, y compris aux touristes. Des gardiens patrouillent la zone et, dans la plupart des cas, vivent dans les zones tampons. La zone tampon comprend surtout des forêts et relie les éléments composants proposés les uns aux autres. Le pâturage et l'utilisation à des fins récréatives sont autorisés mais l'utilisation de haute intensité et la construction de nouveaux établissements sont interdites.

#### Khanbulan (Azerbaïdjan)

Ce qui est dit plus haut s'applique aussi à l'élément composant proposé de Khanbulan, mais l'UICN note que les limites de cet élément ne correspondent pas à la couverture forestière et ne sont pas entièrement englobées dans le parc national ce qui garantirait une protection stricte (voir section 4.2). En conséquence, l'UICN considère que les limites de cet élément composant proposé doivent être révisées pour garantir une protection juridique adéquate avant qu'il puisse être ajouté au bien existant du patrimoine mondial.

#### Dizmar est et Dizmar ouest (Iran)

La protection des écosystèmes forestiers, dans les éléments composants proposés en Iran, résulte de la prévention des interférences, de l'absence d'infrastructure routière et de la coopération étroite avec les communautés locales présentes autour des éléments composants proposés. L'Aire protégée de Dizmar, qui contient les deux éléments composants proposés, appartient à l'État. La protection des zones proposées s'appuie sur des règlements de protection placés sous la responsabilité de l'Organisation de

gestion des forêts, des pâturages et des bassins versants, du Département de l'environnement et du Ministère du patrimoine culturel, du tourisme et de l'artisanat, ce qui est conforme à la gouvernance du bien du patrimoine mondial existant. Ce cadre juridique interdit toute interférence et toute dégradation du bien proposé ainsi que toute intervention affectant son intégrité. Le régime de protection stricte semble être adéquat.

L'UICN considère que les éléments composants proposés de Dangyaband et de la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan), de Dizmar est et de Dizmar ouest (Iran), remplissent les obligations relatives à la protection énoncées dans les *Orientations* mais pas Khanbulan (Azerbaïdjan) dont le régime de protection juridique n'est pas aligné sur celui du parc national.

### 4.2 Limites

Concernant la question de savoir si les éléments composants proposés ont le potentiel d'ajouter des valeurs à la série existante, l'UICN observe qu'ils augmenteraient de manière significative les dimensions du bien existant, soit de 24,5 %. Les éléments composants proposés en Azerbaïdjan, Dangyaband, Khanbulan et la vallée d'Istisuchay, représentent l'extension la plus septentrionale des forêts hyrcaniennes et contiennent des forêts anciennes extrêmement précieuses de sorte qu'ils complètent les éléments composants déjà inscrits en Iran. Ces éléments composants proposés appartiennent au même arc forestier qui s'étend du littoral méridional de la mer Caspienne en direction du nord, le long du littoral occidental, élargissant le gradient climatique et biogéographique du bien en série inscrit. Ils présentent aussi un degré élevé d'intégrité. Alors que les éléments composants proposés de Dizmar est et Dizmar ouest (Iran) sont présentés comme un type de transition entre les forêts hyrcaniennes et les forêts de Colchide, il ne semble pas que la connectivité forestière soit aussi forte qu'entre les éléments composants existants et les éléments composants proposés en Azerbaïdjan. La connectivité limitée est également illustrée sur les images satellites de même que la faible intégrité de l'Aire protégée voisine d'Arasbaran, évaluée par l'UICN en 2018. Dans la section suivante, les limites de chacun des éléments composants proposés sont discutées en détail.

#### Dangyaband et vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan)

Les limites des éléments composants de Dangyaband et de la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan) englobent les forêts les plus anciennes et les mieux protégées du Parc national d'Hirkan, avec des arbres qui peuvent avoir 300 à 400 ans. Les limites des éléments composants proposés semblent capter les zones qui sont les plus précieuses. De manière conceptuelle, il s'agit de simplifier la gestion en n'ayant que deux régimes de gestion au sein du parc national : les zones composantes et la zone tampon. Il existe à cela une exception importante, à savoir l'absence de zone tampon au sud de la vallée d'Istisuchay qui s'explique par le fait qu'il s'agit du territoire iranien. Compte tenu du tracé de la frontière internationale dans la vallée

fluviale profonde et de l'interdiction de s'approcher de la frontière, l'UICN considère qu'il s'agit d'une configuration acceptable. Concernant le paysage environnant, la zone tampon étant très large, il n'est pas nécessaire d'avoir un plan de zonage. Certains secteurs des forêts des zones tampons font souvent l'objet d'un pâturage léger. D'autres parties de la zone tampon peuvent être décrites comme des terres à pâturage. Les forêts qui sont en dehors de la zone tampon assurent une certaine connectivité avec d'autres habitats forestiers que la zone tampon considérablement plus large satisfait. Cependant, dans les plaines menant à la mer Caspienne, il ne reste pratiquement plus de forêts. Au sud de la vallée d'Istisuchay, il y a aussi des forêts du côté iranien.

#### Khanbular (Azerbaïdjan)

Dans la zone tampon, entre Dangyaband et Khanbular, la connectivité est partiellement rompue par une route goudronnée. Le bien composant proposé comprend un village à l'intérieur de ses limites (que l'on voit sur les cartes, dans le dossier). À la différence des deux autres éléments composants de l'Azerbaïdjan, les limites de Khanbular ne correspondent pas aux limites de l'unité centrale du parc national. Cela signifie que les limites de l'élément composant proposé, d'une part s'étendent au-delà des limites de l'aire protégée et d'autre part, n'englobent pas toute l'aire protégée. La carte 2, à la p. 67 UICN, a été fournie dans l'information complémentaire par les États parties et montre les limites proposées par rapport à celles du parc et de la zone tampon. Sur cette carte, on peut clairement observer une incohérence entre l'aire protégée et l'élément composant. L'UICN note également que les zones situées en dehors du parc national mais incluses dans l'élément composant proposé semblent être déboisées dans une large mesure. En conséquence, l'UICN est d'avis que les limites de l'élément composant proposé, Khanbular, devraient être réalignées sur les limites actuelles du parc national avant que cet élément puisse être inclus dans la série existante.

#### Dizmar est et Dizmar ouest (Iran)

Ces éléments composants comprennent, dans leurs limites, la majeure partie des forêts contiguës de l'Aire protégée de Dizmar, dépourvue de toute infrastructure routière ou de lignes électriques. Les éléments composants proposés présentent toute la gamme des plantes et animaux caractéristiques. Toutefois, la mission d'évaluation sur le terrain n'a pas observé d'importants peuplements de forêts primaires ou anciennes et la plupart des arbres ont environ 20 à 40 ans. Rares sont les arbres ayant plus de 60 ans.

Les éléments composants proposés s'inscrivent à l'intérieur de la « Zone de protection stricte » (8805 ha) dans laquelle l'utilisation des ressources naturelles est interdite et où les perturbations humaines, de la recherche aux activités touristiques, sont strictement contrôlées. La zone tampon est vaste et comprend de petits établissements traditionnels, des zones boisées, des parcelles de pâturage, de prairies, de terres arables et un réseau de routes essentiellement non goudronnées ainsi qu'un réseau de distribution de gaz et d'électricité. Une grande partie de la zone tampon se trouve dans la « zone de protection » (17 969 ha) qui

entoure totalement les éléments composants proposés de Dizmar ouest et Dizmar est, garantissant la prévention adéquate des pressions et des menaces. La « zone de réhabilitation » (9461 ha) comprend la zone qui entoure les établissements en basse altitude ; elle longe la majeure partie du secteur est de la zone tampon à l'exception d'une bande à l'extrémité sud-est où la « zone de protection » permet une connectivité écologique sans entrave avec la zone tampon de la Réserve de biosphère d'Arasbaran voisine. La « zone de protection » comprend la majeure partie ouest de l'Aire protégée de Dizmar, contribuant à la connectivité écologique avec le Refuge de faune sauvage de Kiamaky, à l'ouest (Catégorie V de l'UICN), bien que les deux aires protégées ne soient pas contiguës.

L'UICN considère que les limites des éléments composants proposés, Dangyaband et la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan), et leurs zones tampons remplissent les conditions requises, énoncées dans les Orientations ; toutefois, les limites de l'élément composant proposé, Khanbular (Azerbaïdjan), ne remplissent pas ces conditions. Les limites des éléments composants proposés, Dizmar est et Dizmar ouest (Iran) et de leurs zones tampons sont appropriées, mais ces éléments composants proposés ne sont pas connectés à la série du bien inscrit.

### 4.3 Gestion

#### Dangyaband et vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan)

Le plan de gestion du parc national est détaillé et des éléments de gestion importants semblent être en place comme a pu l'observer la mission sur le terrain, à l'exception d'un système de suivi, notamment de la panthère de Perse. Dans l'information complémentaire, l'État partie s'est engagé à actualiser ce plan de gestion si les éléments composants proposés sont inscrits. Les administrateurs appliquent des plans de travail et des budgets annuels et les patrouilles régulières, à cheval, ne rapportent aucun incident de braconnage en 2021 et un seul en 2020. Le bétail en liberté dans la zone tampon pourrait pénétrer dans Dangyaband mais la mission d'évaluation sur le terrain a constaté que le pâturage dans la zone tampon n'avait pas d'impact grave sur la nature.

Les éléments composants proposés sont placés sous le contrôle exclusif de l'Administration d'État des parcs nationaux dépendant du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, et gérés par un Directeur de parc qui supervise 96 employés dont 50 sont des gardiens. Il est prévu d'engager du personnel supplémentaire (10 à 20 personnes) si les éléments proposés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. La majeure partie du financement provient du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles et un revenu local contribue aux dépenses de fonctionnement.

La zone tampon comprend des villages habités par le peuple Talych qui a des droits coutumiers d'utilisation des terres et dont les activités ne semblent pas exercer de menaces sur les valeurs naturelles des éléments composants proposés.

*Khanbulan (Azerbaïdjan)*

Cet élément composant proposé comprend un village dans sa partie septentrionale. La gestion cohérente et efficace de cet élément est compliquée par le fait que les limites du Parc national d'Hirkan moyen ne correspondent pas aux limites de l'élément composant proposé, Khanbulan, (voir section 4.2). Un régime de gestion différent et plus libéral est appliqué en dehors du parc national.

*Dizmar est et Dizmar ouest (Iran)*

Le résumé du Plan de gestion de l'Aire protégée de Dizmar, officiellement approuvé en 2019 par le Département de l'environnement et qui était joint au dossier de la proposition, n'identifie pas clairement les principales valeurs de la biodiversité et ne décrit pas clairement non plus les objectifs de gestion qui s'y rapportent. L'État partie a fourni à la mission un document en farsi dont il a brièvement expliqué le contenu. Le document est riche en informations suffisantes pour constituer un plan de gestion efficace pour l'Aire protégée de Dizmar. Toutefois, au cas où l'extension du bien proposé serait approuvée, il serait révisé et actualisé par une identification claire des attributs de valeur universelle exceptionnelle et des objectifs de gestion correspondants.

L'UICN considère que les éléments composants proposés de Dangyaband et la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan), ainsi que de Dizmar ouest et Dizmar est (Iran) remplissent les conditions en matière de gestion mais que l'élément composant proposé de Khanbulan (Azerbaïdjan) ne remplit pas les dispositions énoncées dans les Orientations.

#### 4.4 Communautés

*Dangyaband et vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan)*

Le peuple Talych qui vit dans la zone tampon du Parc national d'Hirkan parle sa propre langue et a son propre patrimoine culturel. Les Talych vivent près de la nature et leur mode de vie est presque auto-suffisant depuis des siècles. Leur façon d'apprécier l'environnement des monts Talych a contribué à la préservation de cette forêt précieuse jusqu'à aujourd'hui. Le peuple Talych a des droits traditionnels d'utilisation des terres de la zone tampon du parc national, ce qui est rappelé dans l'information complémentaire. La mission sur le terrain note que les autorités du parc national gèrent le parc en coopération avec les parties prenantes locales, en particulier le peuple Talych qui vit à l'intérieur du parc national, mais aussi avec les entreprises de tourisme, les conseils de district, les municipalités et les ONG.

*Khanbulan (Azerbaïdjan)*

Les établissements humains sont tous situés dans la zone tampon du Parc national d'Hirkan, mais les secteurs de l'élément composant proposé de Khanbulan qui se trouvent en dehors du parc national comprennent aussi un village et des zones déboisées. Une révision des limites de cet élément afin de les aligner sur celles du Parc national d'Hirkan devrait aussi être entreprise en collaboration avec les communautés locales pour faire en sorte que leurs droits soient

respectés et leur accès à des moyens d'existence durables et traditionnels maintenu.

*Dizmar est et Dizmar ouest (Iran)*

Plusieurs établissements situés dans la zone tampon poursuivent une utilisation extensive des parcours et des prairies en dehors des éléments composants proposés. Les terres arables de la zone tampon sont privées et appartiennent à des résidents locaux tandis que les parcours sont propriété traditionnelle des résidents locaux et des bergers qui pratiquent la transhumance. La communication et la coopération entre les résidents locaux et les gardiens qui patrouillent l'Aire protégée de Dizmar semblent être efficaces et fondées sur une confiance et un respect mutuels. L'alimentation des établissements humains de l'Aire protégée de Dizmar avec du gaz naturel subventionné s'inscrit dans une approche stratégique des gouvernements central, provincial et local visant à améliorer l'accès à une énergie fiable et à réduire ou éliminer la dépendance énergétique des communautés locales sur les ressources forestières. L'architecture vernaculaire et les moyens d'existence traditionnels de ces régions ont une valeur d'importance nationale. Un réseau de 10 ONG environnementales, dans la province d'Azerbaïdjan oriental, Iran, a fourni une lettre d'appui à la proposition.

Globalement, et d'après les informations fournies à l'UICN et les constatations de la mission sur le terrain, les droits traditionnels des communautés semblent être respectés, un point qui est également souligné dans l'information complémentaire. La mission sur le terrain a conclu qu'il y avait un appui large pour la proposition et n'a noté aucune opposition des communautés.

#### 4.5 Menaces

*Dangyaband, Khanbulan et vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan)*

En général, le parc national est bien protégé et bien géré et il semble qu'il y ait très peu de menaces. Les populations qui vivent dans les montagnes, à l'intérieur du parc national, appartiennent au groupe ethnique Talych. Elles ne pratiquent pas la chasse et coupent rarement des arbres. Toutefois, la quantité plutôt faible de bois mort dans la forêt laisse à penser qu'autrefois, on récoltait le bois mort dans certains secteurs de la forêt. Le braconnage est pratiquement non existant. La population locale admet que parfois du bétail et des moutons sont la proie d'animaux sauvages. Le tourisme est très limité et son niveau actuel ne menace pas les éléments composants proposés. Des sentiers de randonnée pour les touristes ont été créés dans les zones tampons.

*Dizmar est et Dizmar ouest (Iran)*

La mission sur le terrain a été informée que les feux spontanés sont la principale menace pour les valeurs naturelles des éléments composants proposés. Le braconnage, la coupe illégale d'arbres et les perturbations de la faune sauvage ne sont pas considérés comme importants dans les deux éléments composants proposés et leur zone tampon. Le surpâturage est présenté comme une difficulté pendant

la transhumance de printemps et d'automne entre les pâturages qui se trouvent à l'extérieur de l'Aire protégée de Dizmar. L'urbanisation, y compris le goudronnage des routes et le développement de l'infrastructure publique ainsi que le développement des activités minières dans la zone tampon ont été mentionnés comme les plus importantes menaces potentielles ou futures. La coupe illégale et le ramassage du bois mort dans la zone tampon ne semblent pas poser de problème grâce à l'application de la loi mais aussi à l'appui du gouvernement qui satisfait les demandes énergétiques locales par une alimentation en gaz et plus récemment par la promotion de l'énergie solaire.

En résumé, l'UICN considère que, pour tous les éléments composants proposés, le niveau des menaces est actuellement bas. Cependant, la menace potentielle future d'une exploitation minière dans la zone tampon de Dizmar est et Dizmar ouest (Iran) serait préoccupante. Les limites et le régime de protection de Dangyaband et de la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan) ainsi que de Dizmar est et Dizmar ouest (Iran) sont appropriés ; cependant, les limites de Khanbulan (Azerbaïdjan) devraient être révisées pour donner un statut de protection adéquat et un concept plus gérable à cet élément.

L'UICN considère que les conditions en matière d'intégrité et de protection et de gestion requises, énoncées dans les *Orientations* ne sont que partiellement remplies ; toutefois, elles sont remplies pour les éléments composants proposés de Dangyaband et de la vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan).

## 5. AUTRES COMMENTAIRES

### 5.1 Considérations relatives aux biens en série

#### a) Comment l'approche en série se justifie-t-elle ?

Une approche en série est nécessaire pour illustrer toute l'histoire des forêts de feuillus hyrcaniennes qui s'étendent sur environ mille kilomètres, du sud de l'Azerbaïdjan à l'ouest, jusqu'aux limites orientales de l'Iran. C'est la seule manière de raconter l'histoire de cette très vaste chaîne de montagnes forestières et de ses écotones, des zones semi-désertiques jusqu'aux forêts marécageuses et du niveau de la mer jusqu'à la limite supérieure de la ligne des arbres. Cette approche en série est également souhaitable pour illustrer tous les processus environnementaux qui gouvernent les processus temporels et spatiaux de l'évolution. Les éléments composants choisis en Azerbaïdjan complètent cette gamme d'écosystèmes et d'habitats pour les espèces illustrant les principaux atouts et caractéristiques de la biodiversité pouvant être remplis dans l'ensemble de la forêt hyrcanienne. En conséquence, une approche en série est totalement justifiée et cohérente avec les décisions passées du Comité du patrimoine mondial (Décisions 30 COM 8B.24 et 43 COM 8B.4). Toutefois, comme indiqué dans la section 3, Dizmar est et Dizmar ouest ne semblent pas apporter d'attributs qui seraient clairement représentatifs des forêts hyrcaniennes et qui

se déroulent principalement dans le bassin versant de la mer Caspienne.

#### b) Les éléments séparés du bien proposé sont-ils liés sur le plan fonctionnel du point de vue des obligations énoncées dans les *Orientations* ?

Bien qu'ils ne soient pas connectés physiquement, tous les éléments composants – à l'exception de Dizmar ouest et Dizmar est – peuvent être considérés comme liés sur le plan fonctionnel. Les principaux écosystèmes et leur répartition sont largement dispersés sur l'ensemble de la forêt et représentés dans le bien en série proposé et soutiennent ainsi les dynamiques fonctionnelles des processus écologiques qui sous-tendent la justification sous ce critère (ix).

Peu de preuves sont fournies concernant l'existence d'une connectivité fonctionnelle entre Dizmar ouest et Dizmar est, d'une part et Dangyaband, Khanbulan et la vallée d'Istisuchay, d'autre part ou des éléments composants déjà inscrits. Cela se limite au déplacement des grands mammifères, en particulier la panthère de Perse et à certains efforts de connectivité ; toutefois, l'UICN estime que cela ne suffit pas pour justifier de manière convaincante l'ajout des éléments composants proposés de Dizmar ouest et Dizmar est.

#### c) Existe-t-il un cadre de gestion global efficace pour tous les éléments du bien proposé ?

Tous les éléments composants inscrits et proposés ont des plans de gestion. L'Iran s'est doté de règles et de règlements nécessitant l'attribution de nouveaux budgets à l'aménagement de tout bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Des représentants de haut niveau des États parties se sont engagés à nouer une coopération transfrontalière au moment de l'inscription, en 2019. Un projet d'« Accord de coopération » vers une gestion conjointe des « Forêts hyrcaniennes » a été officiellement discuté mais aucun document n'a encore été présenté. L'UICN observe le niveau louable de la coopération mise en place pour cette proposition d'extension, en trois ans seulement. Du point de vue de l'UICN, cela devrait servir de base à un cadre de gestion intégrée plus explicite et plus détaillé afin d'harmoniser les approches de gestion à l'échelle du bien transnational.

## 6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription des **Forêts hyrcaniennes [Azerbaïdjan / Iran (République islamique d')]** est proposée au titre des critères naturels (ix) et (x).

#### **Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques**

Les éléments composants proposés de *Dangyaband* et la *vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan)* possèdent des forêts anciennes extrêmement précieuses appartenant aux forêts hyrcaniennes et complétant les 15 éléments composants inscrits en Iran. Ces éléments appartiennent au même arc forestier qui s'étend le long de la mer Caspienne. Les deux éléments composants

font partie du Parc national d'Hirkan et sont interconnectés avec les forêts de la zone tampon. Ils comprennent des écosystèmes entiers avec leurs grands prédateurs tels que la panthère, le loup et l'ours brun. La forêt possède un nombre élevé d'espèces d'arbres rares et endémiques. Dangyaband est essentiellement couvert par *Quercus castanefolia* et, parfois, *Parrotia persica*, *Alnus subcordata* et *Fagus orientalis*. Dans la vallée d'Istisuchay, les forêts sont dominées par *Fagus orientalis* avec quelques *Alnus subcordata* et *Acer pseudoplatanus*. Les arbres les plus anciens que l'on peut y voir ont entre 300 et 400 ans et certains ont peut-être même 500 ans.

L'élément composant proposé de Khanbulan est également dominé par *Fagus orientalis* avec quelques *Alnus subcordata* et *Acer pseudoplatanus*, y compris des peuplements anciens importants. Toutefois, les limites proposées comprennent des zones déboisées en dehors du Parc national d'Hirkan qui se trouvent sous le régime de protection plus souple de la zone tampon du parc national. L'UICN considère, en conséquence, que l'élément composant proposé de Khanbulan a le potentiel de remplir ce critère après révision des limites pour les aligner sur celles du Parc national d'Hirkan.

Les éléments composants de Dizmar est et Dizmar ouest en Iran ont été proposés en tant que forêts mixtes de feuillus qui représentent un type de transition entre les forêts hyrcaniennes et celles de la Colchide. Ils sont dominés par *Carpinus betulus* et *Quercus petraea* ssp. *iberica* et sont décrits comme les représentants les plus occidentaux des forêts hyrcaniennes. La connexion avec les forêts des éléments déjà inscrits est déduite de la présence des troncs pétrifiés de la Forêt fossilisée de Meshginshahr, résultat d'éruptions passées du volcan Sabalan, des forêts de *Fagus orientalis* à Fandoghloo, près d'Ardabil, mais aussi des forêts de la Réserve de biosphère voisine d'Arasbaran. Pris ensemble, les deux éléments proposés contiennent des peuplements anciens de haute altitude (Dizmar ouest) et une série d'étapes de succession et/ou de régénération naturelle en plus basse altitude, due principalement au feu. Dans ces forêts, il n'y a pas d'éléments forestiers hyrcaniens (comme *Parrotia persica*, *Albizia julibrissin*, *Quercus castanefolia*, *Tilia hyrcana*, *Pyrus mazandaranica*, etc.) et il manque aussi de nombreux éléments de la forêt hyrcano-euxinienne (comme *Zelkova carpinifolia*, *Pterocarya fraxinifolia* et *Fagus orientalis*). Leur composition en espèces est différente de celle d'autres « forêts hyrcaniennes » du bien. L'UICN considère en conséquence que les éléments composants proposés de Dizmar ouest et Dizmar est n'ajoutent pas suffisamment de valeur aux séries existantes et ne recommande pas de les examiner en tant qu'extension.

L'UICN considère que les éléments composants Dangyaband et vallée d'Istisuchay du bien proposé remplissent ce critère.

#### **Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées**

La Décision 43 COM 8B.4, qui inscrivait 15 éléments composants en Iran, sur la base du critère (ix), prenait

« note du potentiel du bien proposé à remplir le critère (x) ». Cette Décision recommandait une analyse plus approfondie des inventaires d'espèces afin de confirmer la composition des espèces et l'état de conservation des populations pour vérifier si les valeurs pertinentes sont suffisantes pour remplir le critère (x). L'UICN observe que les informations spécifiques à ces espèces font encore grandement défaut pour chacun des éléments composants existants et proposés – y compris les données sur la répartition précise requise des espèces endémiques strictes et des espèces menacées au plan mondial. Dans l'information complémentaire, les États parties reconnaissent que cette information est encore « limitée à ce jour ».

D'après l'information présentée dans le dossier pour le bien existant et les travaux de recherche récents, il y a au moins 34 espèces de plantes vasculaires présentes dans les 15 éléments du bien existant ou dans la zone tampon qui sont des espèces endémiques strictes. En outre, il y a sept espèces de la flore et de la faune menacées au plan mondial dont la présence dans les 15 éléments du bien existant ou la zone tampon a été confirmée ou devrait l'être. Parmi elles, seule *Vipera erivanensis* Reuss est présente dans les éléments composants proposés de Dizmar ouest et Dizmar est. D'après les informations contenues dans le dossier, il est probable que Dangyaband, Khanbulan et la vallée d'Istisuchay pourraient justifier le critère (x).

Des preuves additionnelles (données plus détaillées sur la répartition spatiale et l'état de la population) sont nécessaires pour évaluer l'importance des éléments composants inscrits – et de certains des éléments composants proposés – pour la conservation d'habitats d'importance critique pour ces espèces.

L'UICN considère que le bien proposé pourrait remplir ce critère ; toutefois, d'autres informations et données sont nécessaires pour vérifier la présence ou l'absence d'espèces dans chacun des éléments et l'état de conservation de ces espèces, afin de renforcer la justification de l'inscription sous ce critère.

## **7. RECOMMANDATIONS**

IUCN recommends that the World Heritage Committee adopts the following draft decision:

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/22/45.COM/8B et WHC/22/45.COM/INF.8B2,

2. Rappelant les Décisions **30 COM 8B.24** et **43 COM 8B.4** adoptées à ses 30<sup>e</sup> (Vilnius, 2006) et 43<sup>e</sup> (Bakou, 2019) sessions, respectivement,

3. Approuve la modification importante des limites des **Forêts hyrcaniennes, République islamique d'Iran**, désormais dénommées **Forêts hyrcaniennes, Azerbaïdjan, République islamique d'Iran**, sur la Liste du patrimoine mondial, sur la base du **critère (ix)**, avec l'ajout de deux éléments constitutifs en Azerbaïdjan :

- *Dangyaband (Azerbaïdjan) ;*
- *Vallée d'Istisuchay (Azerbaïdjan) ;*

4. Adopte la déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante pour le bien dans son ensemble, y compris les éléments constitutifs ajoutés et mentionnés ci-dessus :

#### **Brève synthèse**

*Les Forêts hyrcaniennes forment un arc forestier vert, séparé du Caucase à l'ouest et des zones semi-désertiques à l'est : un massif forestier unique qui s'étend du sud-est de l'Azerbaïdjan en direction de l'est jusqu'à la province du Golestan, en Iran. Le bien du patrimoine mondial des Forêts hyrcaniennes est situé en Azerbaïdjan et Iran, dans l'écorégion des forêts mixtes hyrcaniennes de la Caspienne. Il s'étend environ sur 1000 km, le long du littoral sud et sud-ouest de la mer Caspienne et englobe environ 7 % des dernières forêts hyrcaniennes d'Iran.*

*Il s'agit d'un bien en série, comprenant 17 éléments répartis dans trois provinces (Gilan, Mazandaran et Golestan) en Iran et deux districts (Lenkoran et Astana) en Azerbaïdjan, qui représente des exemples des différentes étapes et caractéristiques des écosystèmes de forêts hyrcaniennes. La plupart des caractéristiques écologiques des forêts mixtes hyrcaniennes de la Caspienne sont représentées dans le bien. Le terrain d'une partie considérable du bien est escarpé et inaccessible. Le bien contient des forêts de feuillus anciennes et exceptionnelles qui étaient autrefois beaucoup plus vastes mais ont reculé durant les périodes de glaciation pour s'étendre à nouveau lorsque les conditions climatiques se sont adoucies. Compte tenu de son isolement, le bien abrite de nombreuses espèces de la flore reliques, en danger et endémiques aux plans régional et local, qui contribuent à la grande valeur écologique du bien et de la région hyrcanienne en général.*

#### **Critère (ix)**

*Le bien est une série remarquable de sites conservant les écosystèmes forestiers naturels de la région hyrcanienne. Les éléments qui le constituent comprennent des forêts de feuillus exceptionnelles dont l'histoire remonte à 25 à 50 millions d'années, une époque où elles couvraient la majeure partie de la région tempérée septentrionale. Ces immenses forêts anciennes ont reculé durant les glaciations du Quaternaire puis se sont étendues à nouveau à partir de leurs refuges lorsque le climat s'est radouci. Le bien comprend la plupart des caractéristiques environnementales et des valeurs écologiques de la région hyrcanienne et représente les processus environnementaux clé ou les plus importants, illustrant la genèse de ces forêts, notamment la succession, l'évolution et la spéciation.*

*La biodiversité floristique de la région hyrcanienne, comptant plus de 3200 plantes vasculaires décrites, est remarquable à l'échelon mondial. Compte tenu de son isolement, le bien abrite de nombreuses espèces de plantes reliques, en danger et endémiques aux plans régional et local, contribuant à l'importance écologique du bien et de la région hyrcanienne en général. Environ*

*280 taxons sont endémiques et sous-endémiques de la région hyrcanienne et environ 500 espèces de plantes sont des endémiques iraniens.*

*Les écosystèmes du bien abritent des populations de nombreux oiseaux et mammifères des forêts de la région hyrcanienne, importants à l'échelle nationale, régionale et mondiale. À ce jour, 180 espèces d'oiseaux, typiques des forêts tempérées de feuillus, ont été recensées dans la région hyrcanienne, notamment l'aigle des steppes, la tourterelle des bois, l'aigle impérial, le rollier d'Europe, le gobemouche à demi-collier et la mésange d'Iran. Environ 58 espèces de mammifères ont été recensées dans la région, dont l'emblématique panthère de Perse et la chèvre sauvage, une espèce menacée.*

#### **Intégrité**

*Les éléments constitutifs du bien sont fonctionnellement liés par l'évolution commune de l'écorégion des forêts mixtes hyrcaniennes de la Caspienne et la plupart d'entre eux jouissent d'une bonne connectivité écologique, à travers la ceinture forestière presque continue de l'ensemble de la région des forêts hyrcaniennes. Khoshk-e-Daran est le seul élément isolé mais il est particulièrement intact et contribue aux valeurs globales de la série. Chaque élément participe à sa manière à la valeur universelle exceptionnelle du bien et ensemble, les éléments soutiennent la viabilité à long terme des espèces et des écosystèmes clés, représentés dans toute la région hyrcanienne, ainsi que les processus évolutifs qui continuent de façonner ces forêts au fil du temps.*

*Par le passé, plusieurs éléments ont souffert d'un manque de protection juridique et continuent, aujourd'hui, de subir, dans une certaine mesure, les effets négatifs du pâturage saisonnier et du ramassage de bois. La gestion durable de ces activités est un facteur critique pour la protection à long terme de l'intégrité du site et exige une attention rigoureuse et permanente des États parties.*

#### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

*Tous les éléments constitutifs du bien appartiennent à l'État et sont rigoureusement protégés par les législations nationales respectives, en Azerbaïdjan et en Iran. Les deux éléments composants d'Azerbaïdjan sont englobés dans le parc national d'Hirkan, placé sous la responsabilité du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, et sont régis par un régime de protection strict. Les 15 éléments constitutifs d'Iran sont protégés par la Loi sur la conservation de la nature et la Loi sur le patrimoine. Il importe d'harmoniser et de simplifier le régime de gestion et de protection à l'échelle du bien transnational.*

*En Azerbaïdjan, la gestion des éléments constitutifs du bien relève du Plan de gestion du Parc national d'Irkan et elle est assurée par environ 100 employés. L'administration du parc national gère les éléments et leur zone tampon en coopération avec les parties prenantes locales, en particulier le peuple Talysh qui réside dans le parc national. Les Talysh ont*

*pratiquement un mode de vie durable, ce qui a joué en faveur de la protection de cette forêt précieuse jusqu'à aujourd'hui. Ils jouissent de droits d'usage des terres de la zone tampon du parc national.*

*En Iran, la gestion des éléments constitutifs du bien est placée sous la responsabilité de trois organismes nationaux, l'Organisation iranienne d'aménagement du territoire et des forêts, parcs et bassins versants (FRWO), le Département de l'environnement (DoE) et l'Organisation pour le patrimoine culturel, l'artisanat et le tourisme (ICHHTO). Un Comité national directeur coordonne la série dans son ensemble. Ce mécanisme doit être maintenu pour qu'à l'avenir, le bien soit géré de manière exhaustive, et que la gestion repose sur une vision commune, soutenue par un financement adéquat. Chaque élément constitutif a un plan de gestion, mais un « Plan de gestion directeur » pour l'ensemble du bien transnational est aussi un impératif à long terme. Les plans nationaux et spécifiques aux éléments doivent être maintenus, renforcés et mis à jour régulièrement, simultanément, par les institutions chargées de la gestion, en coopération avec les ministères, les universités et les ONG, dans les deux États parties.*

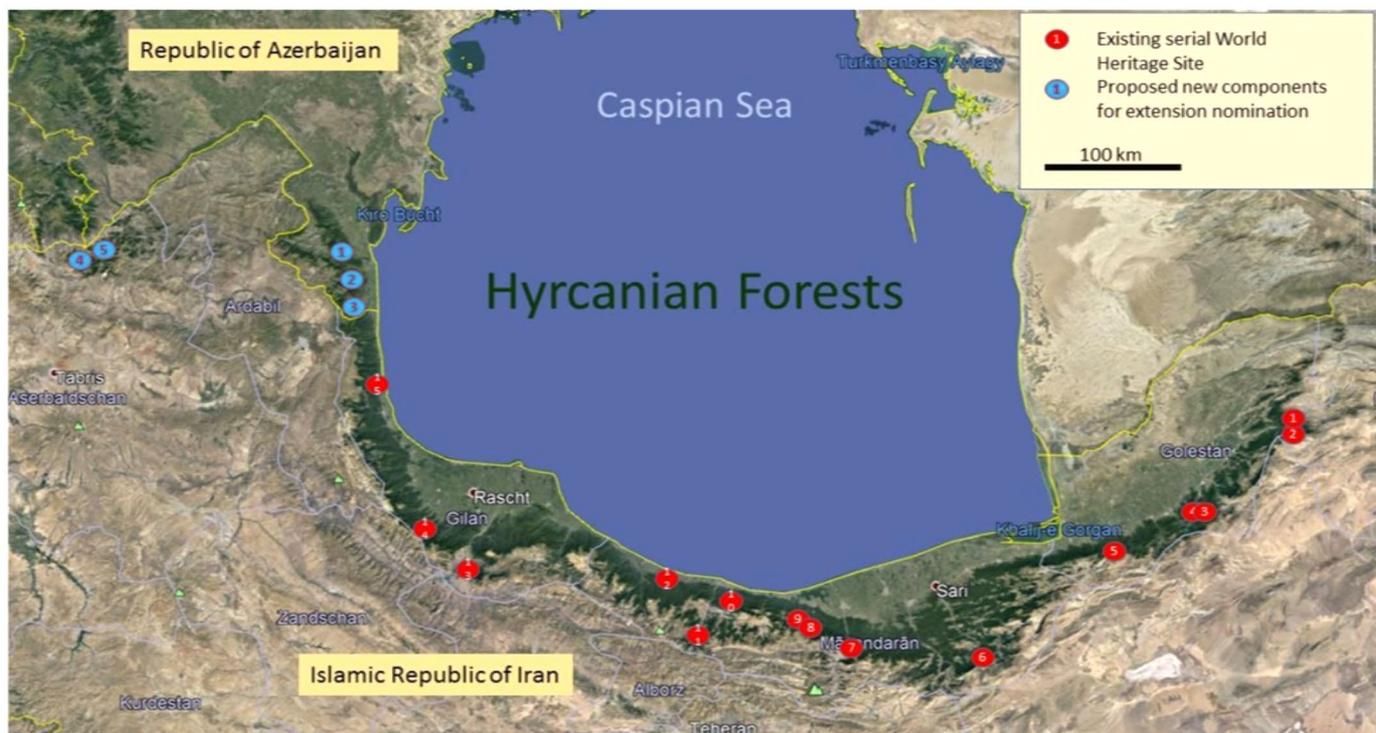
*L'accès du public et l'utilisation de la région sont réglementés par la loi. La coupe de bois, le pâturage, la chasse et la plupart des autres activités qui pourraient avoir un effet négatif sur le bien sont strictement interdits dans tous les éléments constitutifs. L'accès des véhicules et d'autres utilisations et activités qui*

*pourraient avoir des effets négatifs sur le bien sont également interdits ou rigoureusement réglementés. Toutefois, les règlements sur l'accès et l'utilisation ne sont pas toujours efficacement appliqués et doivent être renforcés. Une attention particulière est requise pour maintenir et améliorer, si possible, la connectivité écologique entre les éléments constitutifs et pour garantir une réglementation efficace du pâturage saisonnier et du ramassage du bois, en consultation avec les communautés locales.*

5. Prend note du potentiel de *Khanbulan (Azerbaïdjan)* en tant qu'élément constitutif additionnel à cette série et encourage l'État partie Azerbaïdjan, avant d'envisager de soumettre une éventuelle nouvelle proposition d'inscription de cet élément constitutif, de faire correspondre les limites de l'élément constitutif proposé *Khanbulan (Azerbaïdjan)* aux limites du Parc national d'Hirkan, en consultation avec les communautés locales ;

6. Prend également note du potentiel de ce bien de remplir aussi le critère (x) et recommande aux États parties Azerbaïdjan et République islamique d'Iran, de poursuivre leurs travaux pour terminer les inventaires d'espèces et confirmer la composition des espèces et le statut de conservation des populations dans chacun des éléments constitutifs, et d'envisager de soumettre une nouvelle proposition du bien si les nouvelles études semblent confirmer que les valeurs pertinentes suffisent à remplir le critère (x) ;

**Carte 1:** Localisation des éléments constitutifs proposés (en bleu 1-5)



Carte 2: Limites des éléments constitutifs proposés en Azerbaïdjan

